



Association Nationale de Retraités

Groupe Meurthe-et-Moselle

Reconnue d'intérêt général

ANR Info n°101

Juillet 2023

Le mot du Président

Dans ce numéro :

Le mot du Président	1
Offre Amicale Vie	2
Rappel cotisations	2
Envoi de l'ANR Info	2
Nos activités	3
Brèves	4

Annexes :

- Compte-rendu de l'Assemblée Départementale
- Lettre ANR au Président de La Poste

Nos coordonnées :

www.anr54.org
anrptt54@wanadoo.fr

Tel. : 03 83 56 38 75
Laisser un message

107 avenue Carnot
54130 SAINT MAX

Bonjour à toutes et à tous

L'été vient de débuter, j'espère qu'il ne sera pas trop pénible à supporter pour que vous ne soyez pas bloqués à l'intérieur en raison de fortes températures. Dans ce numéro vous trouverez le compte-rendu de l'Assemblée Départementale qui s'est tenue le 4 avril en présence d'une assistance sympathique. Au cours de celle-ci nous avons évoqué les difficultés de notre association liées à la conjoncture et aussi à l'âge des adhérents mais un point positif ressort c'est votre fidélité.

Depuis je me suis rendu à l'Assemblée Générale à Carry le Rouet où l'ensemble des participants est arrivé au même constat, un groupe de réflexion est créé au siège pour remédier à cette situation. A cette occasion le Président National Felix VEZIER a cédé sa place à François Xavier LEHMANN un nancéien qui a été Directeur de la Poste de Meurthe et Moselle dans les années 90 mais qui jouit de sa retraite à Nice.

Sur le plan des activités, celles prévues au deuxième trimestre se sont bien déroulées, que ce soit la visite du Château de Montbras ou celle de l'Abbaye des Prémontrés à Pont à Mousson.

Quant aux marches elles poursuivent leur bonhomme de chemin (sans jeu de mots !) et se pratiquent durant l'été le matin d'un jeudi tous les 15 jours.

Vous trouverez pour la rentrée les propositions pour le traditionnel repas dansant de Villey Saint Etienne et les « Folies Flores » de Mulhouse.

En prévision : les repas de secteur, le Beaujolais nouveau et un marché de Noël.

En attendant de vous retrouver, je vous souhaite un bel été.

Alain PIERRE

PS : ne soyez pas étonnés de ne pas voir la vie du groupe, le fichier national de l'ANR a été victime d'un virus dormant qui a sévi à la Pentecôte et qui a détruit les informations saisies à partir du 24 février 2023. Nous travaillons à la remise en état.

Alain PIERRE



OFFRE DE BIENVENUE :

3 mois remboursés pour toute nouvelle cotisation

Contactez Pierre MEYER
votre ambassadeur départemental
06 86 80 83 67

Rappel

Il n'est pas trop tard pour envoyer votre chèque libellé au nom de l'ANR 54 à :

Christiane PIERRE 1 Allée Costes et Bellonte 54420 SAULXURES LES NANCY

Téléphone 03 83 21 91 33

Note importante : l'ANR reconnue d'intérêt général vous donne droit à une réduction fiscale de 66% sur cotisation, hors abonnement à la revue « La Voix de l'ANR ». Un reçu fiscal vous sera délivré **UNIQUEMENT** en cas de contrôle fiscal

ADHESION	INDIVIDUEL	reste à charge après déduction fiscale	COUPLE	reste à charge après déduction fiscale
Annuelle avec revue	32€	16.82€	46€	21.58€
Annuelle sans revue	23€	7.82€	37€	12.58€

Déclarer la partie adhésion (23 ou 37€) dans la case 7UF de votre déclaration de revenu

ENVOI DE L'ANR INFO

Lors de l'assemblée départementale, j'ai évoqué le coût des frais postaux qui ne cessent de croître et qui impactent notre budget aux ressources déclinantes avec la suppression quasi certaine de notre subvention de la Poste.

Aussi afin d'en amortir le choc, nous proposons à ceux qui le souhaiteraient de recevoir les informations notamment l'ANR Info sur leur boîte mail.

Pour ce faire il suffira de nous adresser un message d'accord sur la boîte mail de l'ANR 54 : anrptt54@wanadoo.fr. Merci d'avance.

Par ailleurs vous pouvez toujours consulter le site de notre association **www.anr54.org** sur lequel pourront figurer des propositions des autres groupes départementaux lorrains mais aussi des propositions nationales.

Dans les 30 derniers jours ce sont 425 consultations qui ont été réalisées.

Remarque : Du fait de l'indisponibilité du fichier adhérent cet ANR Info est encore envoyé par courrier à tout le monde.

Visite du Château de MONTBRAS le 11 mai 2023

28 adhérents ont pris la direction de la Meuse, pour découvrir le château de MONTBRAS dans la région de Vaucouleurs, de style Renaissance.

Edifié dans les dernières années du XVIème siècle, il comportait à l'origine quatre corps de bâtiment entourant la cour d'honneur ; seuls subsistent aujourd'hui le logis principal et l'amorce de l'aile gauche, remaniée à une époque postérieure.

A l'intérieur, on découvre la chapelle privée où des offices sont quelquefois célébrés.

Deux salles du rez-de-chaussée, voûtées en berceau ont, au début du XVIIème siècle, reçu un curieux décor peint et sculpté ; dans l'une d'entre elles, un artiste local a reproduit des oeuvres illustrant la « métamorphose d'Ovide figurée » de l'édition lyonnaise des De Tournes, fort populaire à l'époque.

Dans un autre cabinet, le décor d'une lunette montre la « Danse de Topinambouc ». Ces derniers « sauvages » originaires du Brésil, furent amenés en

France par des missionnaires en 1613 et baptisés en l'église Saint-Paul à Paris ; l'évènement fut commémoré par une estampe reproduite au château.

Repas pris à Greux au restaurant La Marmite, bien apprécié par les participants

Après-midi visite du château de Gombervaux Château du XIVème siècle situé près de Vaucouleurs, c'est une maison forte dont il ne subsiste guère que la façade, dotée de quatre tours d'angle et d'un altier donjon-porche à créneaux.

Le site a été classé au titre des monuments historiques en 1994.

Il a été sauvé de l'abandon par la création de l'Association Gombervaux.

Notre guide nous a présenté le menu du traité de Vaucouleurs en 1367 : festin qui durait 3 jours avec force viandes et abats ! Difficile pour les estomacs sensibles !



UNE JOURNEE A PONT A MOUSSON LE 22 JUIN 2023

20 personnes se sont retrouvées au BISTROT 28 de Lesménils pour un repas : les marcheurs après un circuit dans le secteur de Montauville sont venus se restaurer avec les visiteurs de l'Abbaye des Prémontrés.

La visite guidée de l'Abbaye instructive sur l'histoire des Prémontrés complétée par une visite libre de l'exposition sur la mode de 1780 à 1950, ont intéressés les participants.

Conclusion : une bonne journée conviviale.



BREVES**Energies : Fin des tarifs réglementés sur le gaz.**

La loi énergie-climat de 2019 a acté la disparition du tarif réglementé à compter du 1er juillet 2023 pour les particuliers et les copropriétaires. La commission de régulation de l'énergie a publié un prix « repère » pour aider les consommateurs à s'y retrouver parmi les différentes offres sur le gaz.

Service-Public.fr vous accompagne dans vos démarches de choix.

Plusieurs outils sont à votre disposition pour étudier les différentes offres de marché auxquelles vous pouvez souscrire.

A savoir : quel que soit le fournisseur d'énergie, la qualité du gaz reste identique, elle dépend du gestionnaire de réseau et non du fournisseur choisi. Les services d'urgence et de dépannage sont également toujours les mêmes. GRDF (Gaz Réseau Distribution France) est l'unique gestionnaire de réseau pour tous les fournisseurs.

<p style="text-align: center;"><u>Santé : Loi RIST</u></p> <p>Accès aux soins. L'amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé. La loi a été promulguée le 19 mai 2023. Elle a été publiée au Journal officiel du 20 mai 2023. Face à la pénurie de médecins, la loi introduit un accès direct, sans passer par un médecin, aux infirmiers en pratique avancée (IPA) et aux masseurs-kinésithérapeutes qui exercent à l'hôpital, en clinique, dans un établissement social ou médico-social ou, en ville, dans une maison ou un centre de santé. Pour les masseurs-kinésithérapeutes, le nombre de séances autorisées est limité à huit. Sont concernés les orthophonistes qui exercent dans ces mêmes établissements ou, en ville, y compris dans le cadre d'une communauté professionnelle territoriale de santé (CTPS).</p>	<p style="text-align: center;"><u>Fortes chaleurs</u></p> <p>Pensez aux gestes simples à adopter. Santé Publique France rappelle quelques conseils simples à adopter par tous, mais surtout par les personnes fragiles les plus à risques (personnes âgées, handicapées ou malades à domicile...) afin de lutter au mieux contre les conséquences de la Chaleur. En savoir plus sur le site de Santé Publique France et du ministère de la Santé et de la Prévention. Pensez à vous inscrire sur le registre de votre commune pour recevoir de l'aide pendant les fortes chaleurs estivales. Le numéro vert « Canicule Info Service » accessible au 0800 06 66 66 permet d'obtenir des recommandations sur la conduite à tenir en cas de fortes chaleurs (appel gratuit depuis un poste fixe en France, de 9h à 19h).</p>
<p style="text-align: center;"><u>Une motion votée en AG « Les retraités refusent d'être une majorité silencieuse et ignorée ».</u></p> <p>Une motion préparée par la Commission « Défense » du Bureau national a été validée par l'ensemble des acteurs de l'AG, après quelques ajustements. Les points forts : la place essentielle des retraités dans la société, la non-discrimination par l'âge, le manque de moyens consacrés à l'autonomie, vigilance dans l'accueil et la vie dans les Ehpad sans oublier le pouvoir d'achat des retraités (sujet récurrent) qui est en baisse actuellement. Le document intégral de cette motion est sur le site des groupes et sur le site public de l'ANR.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Feux piétons</u></p> <p>Un nouveau feu jaune expérimenté pour les piétons Un nouveau feu jaune destiné à améliorer la sécurité des piétons va être expérimenté dans 7 villes de France. À l'instar du feu orange pour les voitures, il est destiné à annoncer le passage imminent au feu rouge, encore mal appréhendé par les piétons et les automobilistes. L'arrêté publié au Journal officiel du 21 avril prévoit l'expérimentation d'une phase jaune sur le feu piéton destinée à mieux identifier la phase dite « de dégagement ». Un même type d'expérimentation existe déjà dans certaines villes de France (Strasbourg notamment), sous la forme du feu compte à rebours. Le feu jaune piéton sera expérimenté suivant deux cas de figure : un feu jaune fixe ; un feu jaune clignotant. Dans les deux cas, le feu jaune piéton interdit de s'engager mais permet au piéton déjà engagé de terminer sa traversée en toute sécurité, tandis que le feu rouge piéton interdit de s'engager. Le dispositif est expérimenté pour une durée de 2 ans dans 7 villes de France : Metz, Nancy, Nantes, Nice, Strasbourg, Toulouse et Versailles.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Partenariat entre l'ANR et La Poste Services à la Personne (LaPoste SAP)</u></p> <p>L'ANR et La Poste SAP ont signé le 9 mai 2023 un contrat de partenariat permettant aux adhérents de l'ANR de bénéficier en matière de téléassistance de tarifs préférentiels, ainsi que de la gratuité des frais d'installation. Les adhérents intéressés prendront contact avec La Poste SAP en appelant le 0 800 000 011, en précisant leur qualité d'adhérent ANR.</p>	